



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2022/06/DCSE/BPE/M du 9 septembre 2022 est prescrite pendant 36 jours consécutifs du lundi 10 octobre 2022 à 9h00 au lundi 14 novembre 2022 à 17h00, une enquête publique unique, sur le territoire des communes de La-Chapelle-la-Reine, Amponville, Buthiers et Boissy-aux-Cailles, relative à :

- la demande d'autorisation environnementale relevant de l'article L181-1-2° du Code de l'environnement (installations classées pour la protection de l'environnement), sollicitée par la Société SIBELCO FRANCE, pour l'extension et le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de sables siliceux et de grès située sur le territoire des communes de La Chapelle-la-Reine et Amponville,
- la demande d'autorisation de défrichement,
- la déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLU de la Chapelle La Reine avec le projet, porté par la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF).

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de La Chapelle-la-Reine (17 rue du Docteur-Battesti - 77760).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage, sera tenu à la disposition du public :

- en format papier, en mairies de La Chapelle-la-Reine (17 rue du Docteur-Battesti - 77760), Amponville (15 rue grande - 77760), Buthiers (7 rue des Roches - 77390) et Boissy-aux-Cailles (Place de l'église - 77760), aux jours et heures d'ouverture des mairies ;

- en version numérique :

- en mairie de La Chapelle-la-Reine, sur une borne informatique dédiée fournie par PubliLégal,
- sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes_publicques

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête en format papier, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert en mairies de La Chapelle-la-Reine, Amponville, Buthiers et Boissy-aux-Cailles aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- sur le registre dématérialisé accessible :

- à la mairie de La Chapelle-la-Reine à partir d'un poste informatique dédié fourni par PubliLégal,
- sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à la rubrique Publications - Enquetes publiques à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes_publicques

- par courrier électronique à l'adresse suivante : carriere-lachapellelareine-sibelco@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public pourront également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur avant la fin de l'enquête au siège de l'enquête La Chapelle-la-Reine (17 rue du Docteur-Battesti - 77760) – Objet EP carrière SIBELCO). Elles seront annexées à l'un des registres papier ouvert et tenues à la disposition du public. Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en formule la demande auprès du préfet de Seine-et-Marne (Direction de la coordination des services de l'État – Bureau des procédures environnementales – 12, rue des Saints Pères – 77 010 Melun Cedex).

Le commissaire enquêteur, M. Yves MAËNHAUT, ingénieur en ingénierie de réseaux, retraité, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, dates et heures suivants :

Mairie de La Chapelle-la-Reine (17 rue du Docteur-Battesti – 77760) :

- mardi 11 octobre 2022 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 26 octobre 2022 de 14h00 à 17h00,
- samedi 5 novembre 2022 de 9h00 à 12h00,

Maire d'Amponville (15 rue grande – 77760) :

- samedi 22 octobre 2022 de 9h00 à 12h00,
- lundi 14 novembre 2022 de 14h00 à 17h00.

Toute information relative au projet pourra être obtenue :

- auprès de la Société SIBELCO FRANCE (M. Eric MÉRIGAUD – Tél 01.64.28.01.17 – courriel : eric.merigaud@sibelco.com ou Mme Laurence VOUILLOT - Tél. : 01.57.98.42.15 – courriel : laurence.vouillot@sibelco.com) **concernant le projet d'extension et la demande de renouvellement d'exploitation de la carrière,**

- auprès de la CAPF (M.Emilien MOUTAULT – Tél : 01.64.70.10.99 – courriel : emilien.moutault@pays-fontainebleau.fr) **concernant la procédure de déclaration de projet pour mettre en compatibilité le PLU de la commune de La Chapelle-la-Reine.**

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes_publicques). L'avis d'enquête est également affiché, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, soit **au plus tard le samedi 24 septembre 2022**, par les soins des maires de La Chapelle-la-Reine et Amponville, communes d'implantation du projet, et des maires de Buthiers et Boissy-aux-Cailles, dont le territoire est touché par le rayon d'affichage de l'avis d'enquête de 3 km, fixé à la rubrique 2980-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement codifiée à l'annexe A de l'article R.511-9 du Code de l'environnement.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Préfecture (DCSE BPE 12 rue des Saints-Pères 77010 Melun Cedex). Le dossier est également téléchargeable sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne, précité. Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, dans les mairies concernées, en Préfecture de Seine-et-Marne et sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne précité.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué sur la demande d'autorisation environnementale unique par arrêté du Préfet de Seine-et-Marne. Le conseil communautaire de la CAPF adoptera la déclaration de projet nécessaire à la réalisation du projet, par délibération.